CLARESCO SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B **73862**

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Les actionnaires sont informés que les dirigeants et administrateurs (ci-après le « Conseil d'administration ») de la SICAV ont décidé de modifier le prospectus de CLARESCO SICAV comme suit :

Les modifications apportées sont présentées ci-dessous **en gras et/ou « barrées »** en cas de surpression d'information, et entreront en vigueur après un mois de préavis :

DEFINITIONS

Devise des compartiments

Claresco Europe :	Euro
Claresco Avenir :	Euro
Claresco USA :	Euro
Claresco Allocation Flexible :	Euro
Claresco PME :	Euro
Claresco Foncier Valor :	Euro
Claresco Innovation :	Euro
Claresco Placement :	Euro
Office Racine – Convictions :	Euro
Ice Momentum :	**Euro**

LA SICAV

Actuellement, les compartiments suivants sont disponibles aux investisseurs :

- CLARESCO SICAV – Claresco Europe («Claresco Europe»)
- CLARESCO SICAV – Claresco Avenir («Claresco Avenir»)
- CLARESCO SICAV – Claresco USA («Claresco USA»)
- CLARESCO SICAV – Claresco Allocation Flexible («Claresco Allocation Flexible»)
- CLARESCO SICAV – Claresco PME («Claresco PME»)
- CLARESCO SICAV – Claresco Foncier Valor («Claresco Foncier Valor»)
- CLARESCO SICAV – Claresco Innovation («Claresco Innovation»)
- CLARESCO SICAV – Claresco Placement («Claresco Placement»)
- CLARESCO SICAV – Office Racine – Convictions («Office Racine – Convictions»)
- **CLARESCO SICAV – Ice Momentum («Ice Momentum»)**

CLARESCO SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N° B **73862**

GESTION DE LA SICAV

Compartiments	Commission de gestion
Claresco Europe, Claresco Avenir et Claresco PME	Parts « P » : 2,40 %, taux maximum **Parts « R » : 2,00 %, taux maximum** Parts « I » : 1,00 %, taux maximum Parts « Z » : 0,12 %, taux maximum
Claresco USA	**Parts « P »** : 2,40 %, taux maximum **Parts « R » : 2,00 %, taux maximum**
Claresco Allocation Flexible	Parts « P » : 1,70 %, taux maximum **Parts « R » : 1,50 %, taux maximum** Parts « I » : 1,00 %, taux maximum Parts « S » : 0,50 %, taux maximum
Claresco Foncier Valor	Parts « P » : 2,40 %, taux maximum Parts « DP » : 2,40 %, taux maximum **Parts « R » : 2,00 %, taux maximum** Parts « I » : 1,00 %, taux maximum Parts « DI » : 1,00 %, taux maximum Parts « Z » : 0,12 %, taux maximum
Claresco Innovation	Parts « P » : 2,40 %, taux maximum **Parts « R » : 2,00 %, taux maximum** Parts « I » : 1,00 %, taux maximum
Claresco Placement	Parts « P » : 1,50%, taux maximum
Office Racine – Convictions	Parts « P » : 1,75%, taux maximum
Ice Momentum	**Parts « P » : 1,70%, taux maximum**

Compartiments	Commission de performance
Claresco Europe	Pour les parts « P », **« R »** et « I » : 20 % de la surperformance de Claresco Europe par rapport à l'indice ~~Eurostoxx 50 Net Return~~ **Bloomberg Eurozone 50 Net Return** (dividendes nets réinvestis) Parts « Z » : n/a
Claresco Avenir	Pour les parts « P », **« R »** et « I » : 20 % de la surperformance de Claresco Avenir par rapport à l'indice de référence : 90 % CAC MID & SMALL NR +10 % EURO SHORT TERM RATE (€str) +0,085% Parts « Z » : n/a

Claresco USA	**Pour les parts « P » et « R »,** 20 % de la surperformance de Claresco USA par rapport à son indice de référence DJINR converti en euros
Claresco Allocation Flexible	20 % de la surperformance de Claresco Allocation Flexible par rapport à son indice de référence : 50 % ~~Eurostoxx 50 Net Return~~ **Bloomberg Eurozone 50 Net Return** dividendes nets réinvestis + 50 % Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 3 to 5 years, coupons nets réinvestis
Claresco PME	Pour les parts « P », **« R »** et « I » : 20 % de la surperformance de Claresco PME par rapport à l'indice de référence : 90 % CAC SMALL NR +10 % EURO SHORT TERM RATE (€str) +0,085% Parts « Z » : n/a
Claresco Foncier Valor	Pour les parts « P », « DP », **« R »**, « I » et « DI » : 20 % de la surperformance de Claresco Foncier Valor par rapport à son indice de référence : FTSE EPRA / NAREIT Euro Zone Capped Parts « Z » : n/a
Claresco Innovation	Pour les parts « P », **« R »** et « I » : 20 % de la surperformance de Claresco Innovation par rapport à l'indice ~~MSCI ACWI Net Total Return USD~~ **Bloomberg World Large-Mid NTR** converti en euros
Claresco Placement	Pour les parts « P » : 20% de la surperformance de Claresco Placement par rapport à l'indice de référence : 20% ~~MSCI ACWI Net Total Return USD~~ **Bloomberg World Large-Mid NTR** converti en euros + 80% Bloomberg Investment Grade Corporate Bond
Office Racine – Convictions	20% de la surperformance d'Office Racine-Convictions par rapport à son indice de référence : 50% ~~MSCI ACWI Net Total Return USD~~ **Bloomberg World Large-Mid NTR** converti en euros, 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return
Ice Momentum	**20% de la surperformance d'Ice Momentum par rapport à son indice de référence : 50% Bloomberg World Large-Mid NTR converti en euros, 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return**

2. Objectifs et politiques d'investissement, profil de risque et profil des investisseurs des différents compartiments

Claresco Europe

Politique d'investissement

CLARESCO EUROPE vise activement à surperformer sur la durée recommandée de cinq ans l'indice ~~EURO STOXX 50 Net Return~~ **Bloomberg Eurozone 50 Net Return (EURODN50)**, et les indices composés des grandes valeurs européennes dans le cadre d'une stratégie d'investissement consistant à sélectionner des actions d'entreprises dont le gérant estime que la situation et les perspectives offrent un potentiel d'appréciation durable.

Claresco Allocation Flexible

Politique d'investissement

CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE vise activement à surperformer sur une durée recommandée de trois ans son indicateur de référence (indice composite formé à 50 % de l'indice ~~boursier européen DJ Eurostoxx 50~~ **Bloomberg Eurozone 50 Net Return (EURODN50)**, dividendes nets réinvestis, cours de clôture et à 50% de l'indice obligataire européen Bloomberg Eurozone Sovereign Bond Index 3 to 5 years, coupons nets réinvestis, cours de clôture) en adaptant son portefeuille à l'environnement économique et financier et en utilisant l'ensemble des classes d'actifs par le biais d'une gestion discrétionnaire.

Claresco Innovation

Objectif de gestion

CLARESCO INNOVATION est un compartiment dynamique recherchant la performance à long terme à travers l'exposition sur des valeurs de croissance des marchés internationaux.
Le compartiment vise à surperformer nets de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, l'indice ~~MSCI ACWI Net Total Return USD~~ **Bloomberg World Large-Mid NTR (WORLDN)** converti en euros.

Claresco Placement

Politique d'investissement

CLARESCO PLACEMENT a pour objectif de rechercher une performance supérieure à son indicateur composite (20% ~~MSCI ACWI Net Total Return USD~~ **Bloomberg World Large-Mid NTR (WORLDN)** converti en euros + 80% Bloomberg Investment Grade Corporate Bond) dans le cadre d'une gestion active, par une allocation diversifiée d'actifs composés d'actions, de parts et/ou actions d'OPCVM ou d'autres OPC et d'instruments de taux.

Le portefeuille de CLARESCO PLACEMENT peut être investi principalement :

- En actions ;
- En titres de créance et instruments du marché monétaire ;
- ~~Jusqu'à 50% de son actif net en OPCVM et jusqu'à 30% en autres OPC (y compris des ETFs).~~
- **Jusqu'à 100% de son actif en actions ou en parts d'OPCVM ou d'autres OPC respectant les critères de l'article 41 (1) e) de la Loi de 2010. Outre le marché monétaire, ces OPCVM ou autres OPC à vocation générale pourront être investis en obligations ou actions cotées.**

Office Racine – Convictions

Politique d'investissement

OFFICE RACINE – CONVICTIONS vise à surperformer sur une durée de placement recommandée de 5 ans son indicateur de référence (50% ~~MSCI ACWI Net Total Return USD~~ **Bloomberg World Large-Mid NTR (WORLDN)** converti en euros, 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return) en adaptant son portefeuille à l'environnement économique et financier et en utilisant l'ensemble des classes d'actifs par le biais d'une gestion active discrétionnaire.

Ice Momentum

Politique d'investissement

ICE MOMENTUM vise à surperformer sur une durée de placement recommandée de 5 ans son indicateur de référence (50% Bloomberg World Large-Mid NTR (WORLDN) converti en euros, 50% Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return) en adaptant son portefeuille à l'environnement économique et financier et en utilisant l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, marché monétaire, dérivés) par le biais d'une gestion active discrétionnaire. L'indicateur de référence est utilisé aux fins du calcul de la commission de performance. Bien qu'une partie des titres détenus dans le portefeuille du compartiment soient des composants de l'indicateur de référence, le gérant peut prendre des positions importantes dans des titres qui ne sont pas des composants de l'indicateur de référence s'il identifie une opportunité d'investissement spécifique. Le portefeuille du compartiment peut s'écarter de manière très significative de l'indicateur de référence.

L'approche de la gestion est « top down » et permet de déterminer les pondérations accordées à chaque classe d'actifs : L'allocation d'actifs est discrétionnaire et se fera en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gérant. Le fonds n'utilise pas de process quantitatif dans sa sélection de titres ou de fonds pour composer son portefeuille. L'analyse macro-économique permet de déterminer le niveau de risque acceptable et, à partir de là, la répartition du portefeuille en fonction des différents types de produits actions, obligataires et monétaires. Le gérant procédera à une analyse de l'environnement économique et financier régulièrement renouvelée pour en déduire une allocation cible du portefeuille. Afin de pouvoir adapter le portefeuille à tous les environnements économiques et financiers possibles, les principales classes d'actifs et zones géographiques pourront être utilisées. En fonction de ses convictions, le gérant pourra investir sur une zone géographique spécifique, un secteur ou encore une sélection de valeurs. Le portefeuille pourrait donc à certains moments être plus concentré sur certains secteurs ou classes d'actifs. La pondération de l'indice composite n'implique pas qu'un équilibre entre les deux classes d'actifs « actions » et « dettes » soit recherché dans la durée. Le gérant se réserve la possibilité d'investir davantage en actions ou en instruments de taux en fonction des périodes, par opposition à un profil 50/50 qui serait figé et que l'on pourrait alors qualifier d'«équilibré». En conditions normales de marché, il peut raisonnablement être attendu que le compartiment soit exposé tant en actions qu'en instruments de taux, toutefois l'exposition à chacune de ces classes peut fluctuer fortement comme décrit ci-dessus.

Le compartiment investira principalement ses actifs via des OPCVM et autres OPC (y compris des ETFs).

Le portefeuille d'ICE MOMENTUM respectera les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 0% à 100% (directement ou indirectement) sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques (principalement OCDE), de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont, parmi les investissements effectués dans des marchés actions :**
  - **De 0% à 20% aux marchés des actions de marchés émergents ;**
  - **De 0% à 20% aux marchés des actions de petites capitalisations.**

- **De 0% à 100% (directement ou indirectement) en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques dont, parmi les investissements effectués dans des instruments de taux :**
  - **Au moins 70% en instruments de taux dont le rating est « Investment Grade » (au minimum notés BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou, à défaut une notation équivalente, par une autre agence ou établie selon l'analyse de la société de gestion ;**
  - **De 0% à 30% en instruments de taux spéculatifs de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou, à défaut une notation équivalente, par une autre agence ou établie selon l'analyse de la société de gestion ;**
  - **De 0% à 20% en obligations convertibles exclusivement indirectement via des OPCVM et autres OPC (y compris des ETFs). Le compartiment n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes « CoCo Bonds ».**

Le compartiment investira uniquement indirectement dans des actions et instruments de taux de marchés émergents, via des OPCVM et autres OPC (y compris des ETFs).
Comme stipulé, la politique principale en conditions normales de marché fera que les bornes extrêmes d'allocations (0% à 100%) ne seront pas atteintes ni même approchées, sans que cela soit figé dans des conditions de marché moins favorables.

La Société de Gestion ne prévoit pas de sélectionner directement des investissements dans des obligations ou titres de créance d'émetteurs en détresse ou en défaut. Cependant, dans l'hypothèse où la notation ou qualité d'instruments financiers viendrait à diminuer de façon telle qu'ils se qualifient de distressed/defaulted securities et que la Société de Gestion considérait que la décote de ces titres est excessive et que leur vente ne se justifie pas compte tenu des flux de liquidité du compartiment et de la valeur de marché de son patrimoine, voire des perspectives d'évolution possibles de ces titres, ces titres tombant dans la catégorie distressed/defaulted securities pourraient être conservés. En tout état de cause, la Société de Gestion s'assurera que cette exposition ne dépasse pas 10% de l'actif net du compartiment.

Le compartiment aura une exposition de 0% à 100% de ses actifs nets au risque de change sur les devises hors euro. Le compartiment pourra néanmoins couvrir son risque de change direct ou indirect

(cas particulier des fonds côté en euro mais dont les actifs sont en devises non couvertes) via des opérations de change à terme ou les dérivés de change.

Le compartiment peut être investi :

- **En actions,**
- **En titres de créance et instruments du marché monétaire.**
- **Jusqu'à 100% de son actif en actions ou en parts d'OPCVM ou d'autres OPC respectant les critères de l'article 41 (1) e) de la Loi de 2010. Outre le marché monétaire, ces OPCVM ou autres OPC à vocation générale pourront être investis en obligations ou actions cotées. Le compartiment est considéré comme étant un « fond de fonds ».**

Le compartiment peut également intervenir sur des :

- **Contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et exposition du risque de taux, de change ou d'action, et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et exposition au risque de taux, de change ou d'action.**
- **Dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.**

Informations relatives au Règlement (UE) 2019/2088, dit « SFDR » :

Le compartiment ICE MOMENTUM est considéré comme relevant du champ d'application de l'article 8 du Règlement SFDR car il intègre des critères liés aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant dans sa stratégie d'investissement.
La stratégie d'investissement responsable de ce compartiment est décomposée en deux poches distinctes : les titres vifs et les OPC.

Poche de titres vifs (actions et obligations) :

Pour les titres vifs, Claresco Finance a recours à un prestataire de données ESG externes, qui permet de récupérer un score ESG agrégé pour chaque émetteur de l'univers d'investissement et du portefeuille du compartiment. Ce score ESG est composé de plusieurs indicateurs tels que :

- **Le pilier Environnement : énergie, eau, émissions carbone scope 1 et 2, déchets, impacts des produits sur l'environnement, stratégie environnementale… ;**
- **Le pilier Social : les conditions de travail et la satisfaction des employés, la santé et sécurité, la diversité, les Droits Humains… ;**
- **Le pilier Gouvernance : la composition du conseil d'administration, la politique de rémunération, le droit des actionnaires minoritaires, l'éthique des affaires…**

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, Claresco Finance s'assure de la disponibilité et de la pertinence des données au niveau du portefeuille du compartiment, c'est-à-dire que le taux de couverture doit être supérieur à :

- **90% pour les grandes capitalisations boursières (soit supérieure à 10 milliards d'euros) et ;**

- **75% pour les petites et moyennes capitalisations boursières (soit inférieure à 10 milliards d'euros).**

Pour les OPC :
Les Organismes de placement collectifs (OPC) dans lesquels le compartiment est investi sont traités différemment dans la stratégie d'investissement. Le compartiment se fixe l'objectif d'avoir à minima 20% d'OPC Article 8 au sens de la règlementation SFDR.

Pour finir, à ce jour la Société de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives (PAI) des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, au sens de l'Article 7 de la règlementation SFDR, par manque de disponibilité de données robustes. En revanche, la Société de gestion réfléchit à une évolution de sa stratégie d'investissement pour intégrer ces indicateurs d'impacts dans ses décisions d'investissement.

Informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 sur la Taxonomie :

Compte tenu de son objectif d'investissement, les investissements sous-jacents à ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Profil de risque

Ce compartiment est exposé aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale. Cette situation peut entraîner des variations de la valeur nette d'inventaire à la baisse comme à la hausse, rapides et de forte amplitude. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le risque de perte en capital est donc élevé.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

La valeur nette d'inventaire d'ICE MOMENTUM est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur nette d'inventaire d'ICE MOMENTUM.

Le compartiment peut être exposé à des obligations convertibles, qui sont des obligations qui donnent à leur détenteur, pendant la période de conversion, le droit d'échanger ce titre contre une ou plusieurs actions de la société émettrice. L'obligation convertible s'assimile à une obligation classique avec une option à l'achat sur des actions nouvelles de l'émetteur. Cet instrument financier hybride est de ce fait exposé aux facteurs de risques auxquels sont soumis les obligations et les actions dont les risque de taux, risque de crédit, risque de baisse du cours de actions de l'émetteur et risque de volatilité. Le compartiment peut être exposé à un risque de liquidité lorsque des placements particuliers deviennent

non liquides et dès lors difficiles à acheter ou à vendre. L'investissement du compartiment dans des titres non liquides peut réduire ses rendements et celui-ci pourrait ne pas être en mesure de vendre ces titres non liquides à un moment ou prix avantageux. Les investissements dans des titres étrangers ou des instruments financiers dérivés ont tendance à être plus exposés au risque de liquidité. Les titres non liquides peuvent être très volatils et difficiles à évaluer.

Les titres de créance à haut rendement avec des notes de crédit inférieures (de type *high yield* ou *sub-investment grade bonds*) sont potentiellement plus risqués (risque de crédit plus élevé) que les titres de créance de qualité supérieure. Un titre de créance *sub-investment grade* a une note de crédit de Standard & Poor's inférieure à BBB- ou équivalente. Le fait qu'un émetteur ait une note de crédit n'est pas une garantie de la capacité de cet émetteur à payer. La note de crédit d'un émetteur est sujette à changement.

L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents et des pays en développement peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La valeur liquidative peut donc baisser plus rapidement et plus fortement. Les risques liés aux pays émergents sont plus amplement décrits dans la section relative au profil de risque du compartiment ICE MOMENTUM.

Toute exposition à des titres en détresse peut entraîner des risques supplémentaires pour un compartiment. Ces titres sont considérés comme essentiellement spéculatifs par rapport à la capacité de l'émetteur à payer les intérêts et le principal ou à maintenir d'autres conditions des documents d'émission sur une longue durée. Ils ne sont généralement pas garantis et peuvent être subordonnés à d'autres titres en circulation et créanciers de l'émetteur. Bien que ces émissions soient susceptibles d'afficher certaines qualités et protections, ces caractéristiques ne contrebalancent pas les fortes incertitudes ni l'importante exposition à une conjoncture défavorable. Un compartiment pourrait ainsi perdre la totalité de son investissement liés à de tels actifs, être obligé d'accepter des espèces ou des titres d'une valeur inférieure à son investissement initial et/ou être forcé d'accepter un paiement sur une durée plus longue.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée.

Frais de gestion

Lorsque le compartiment investit une part importante de ses avoirs dans d'autres OPCVM ou autres OPC, le montant total des commissions de gestion (à l'exclusion, le cas échéant, des éventuelles commissions de performance) mis à charge du compartiment et de chacun des OPCVM et/ou autres OPC en question, n'excèdera pas 3,5 % des avoirs nets sous gestion. La SICAV indiquera, dans son rapport annuel, le pourcentage maximal des commissions de gestion supportées par le compartiment et par les OPCVM ou autres OPC dans lesquels ce compartiment a investi pendant la période concernée.

Profil des investisseurs

ICE MOMENTUM s'adresse aux souscripteurs qui ont une stratégie d'investissement à moyen/long terme et qui sont en mesure d'assumer une perte liée à cet investissement. Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport à un horizon de moins de 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ICE MOMENTUM dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend aussi des paramètres inhérents à l'actionnaire, notamment de sa situation patrimoniale. Aussi, est-il recommandé de contacter son conseiller habituel pour avoir une information plus adaptée à sa situation personnelle.

Dans le cadre de la règlementation SFDR, une annexe aux documents précontractuels est produite pour les produits financiers Article 8 et 9. L'annexe pour le compartiment Article 8 ICE MOMENTUM est disponible en français à la fin de ce prospectus à la page 154 et en anglais sur demande.

4. Restrictions d'investissement

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire

1. La SICAV s'interdit de placer ses actifs nets en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire d'un même émetteur dans une proportion qui excède les limites fixées ci-après, étant entendu que (i) ces limites sont à respecter au sein de chaque compartiment et que (ii) les sociétés qui sont regroupées aux fins de la consolidation des comptes sont à considérer comme une seule entité pour le calcul des limitations décrites aux points a) à e) ci-dessous.

f) Par dérogation, tout compartiment est autorisé à investir, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans différentes émissions de valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par un Etat membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un Etat hors Union Européenne (incluant à la date de ce Prospectus les Etats membres de l'OCDE, le Brésil, Singapour, ~~la Russie,~~ l'Indonésie et l'Afrique du Sud) ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'UE.

LES ACTIONS

Codes ISIN

CLARESCO SICAV – Claresco Europe, classe P (LU1379103143)
CLARESCO SICAV – Claresco Europe, classe R (LUXXXXXXXXXX)
CLARESCO SICAV – Claresco Europe, classe I (LU1379103226)
CLARESCO SICAV – Claresco Europe, classe Z (LU1379103499)
CLARESCO SICAV – Claresco Avenir, classe P (LU1379103572)
CLARESCO SICAV – Claresco Avenir, classe R (LUXXXXXXXXXX)

CLARESCO SICAV – Claresco Avenir, classe I (LU1379103655)
CLARESCO SICAV – Claresco Avenir, classe Z (LU1379103739)
CLARESCO SICAV – Claresco USA, **classe P** (LU1379103812)
CLARESCO SICAV – Claresco USA, classe R (LUXXXXXXXXXX)
CLARESCO SICAV – Claresco Allocation Flexible, classe P (LU1379103903)
CLARESCO SICAV – Claresco Allocation Flexible, classe R (LUXXXXXXXXXX)
CLARESCO SICAV – Claresco Allocation Flexible, classe I (LU1379104034)
CLARESCO SICAV – Claresco Allocation Flexible, classe S (LU1379104117)
CLARESCO SICAV – Claresco PME, classe P (LU1379104208)
CLARESCO SICAV – Claresco PME, classe R (LUXXXXXXXXXX)
CLARESCO SICAV – Claresco PME, classe I (LU1379104380)
CLARESCO SICAV – Claresco PME, classe Z (LU1379104463)
CLARESCO SICAV – Claresco Foncier Valor, classe P (LU1379104976)
CLARESCO SICAV – Claresco Foncier Valor, classe DP (LU1379105197)
CLARESCO SICAV – Claresco Foncier Valor, classe R (LUXXXXXXXXXX)
CLARESCO SICAV – Claresco Foncier Valor, classe I (LU1379105270)
CLARESCO SICAV – Claresco Foncier Valor, classe DI (LU1379105353)
CLARESCO SICAV – Claresco Foncier Valor, classe Z (LU1379105437)
CLARESCO SICAV – Claresco Innovation, classe P (LU1983293983)
CLARESCO SICAV – Claresco Innovation, classe I (LU1983294015)
CLARESCO SICAV – Claresco Placement, classe P (LU2025504361)
CLARESCO SICAV – Office Racine – Convictions, classe P (LU2270409126)
CLARESCO SICAV – Ice Momentum, classe P (LU2708406710)

Classes d'actions	**Affectation des résultats**	**Devise**	**Souscripteurs**
Classe C	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs
Classe CIF	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs
Classe I	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes morales et physiques pour des montants supérieurs à 100.000€
Classe P	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques
Classe S	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes morales et physiques pour des montants supérieurs à 10.000.000€
Classe Z	Capitalisation	Euro	Exclusivement la société de gestion, les OPCVM, les sociétés et les salariés du groupe Claresco

Classe DI	Distribution	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes morales et physiques pour des montants supérieurs à 100.000€
Classe DP	Distribution	Euro	Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques
Classe R	**Capitalisation**	**Euro**	**Réservé aux Compagnies d'Assurances**

REGLEMENT BENCHMARK

Administrateur d'indice	**Localité**	**Indice**
~~MSCI Limited~~	~~United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland~~	~~MSCI ACWI Net Total Return USD converti en euros~~
Bloomberg Index Services Limited	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	Bloomberg Eurozone Sovereign Bond 3 to 5 years
S&P Dow Jones Indices	United States of America	DJ Eurostoxx 50 DJINR
FTSE International Limited	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland	FTSE EPRA / NAREIT Euro Zone Capped
STOXX Ltd	Switzerland	EURO STOXX 50 Net Return
Euronext Paris	France	CAC Mid & Small CAC Small

Compte tenu des modifications apportées, les actionnaires des compartiments CLARESCO SICAV – CLARESCO INNOVATION, CLARESCO SICAV – CLARESCO PLACEMENT, CLARESCO SICAV – CLARESCO ALLOCATION FLEXIBLE, CLARESCO SICAV – OFFICE RACINE CONVICTIONS et CLARESCO SICAV – CLARESCO EUROPE, peuvent racheter leurs actions sans frais pendant un mois après la publication du présent avis.

Luxembourg, le **08/01/2024**

Le Conseil administration de CLARESCO SICAV.